

COMMUNE DE VILLECHETIVE
Compte rendu de la séance du 25 juin 2024

Secrétaire(s) de la séance: Frédéric FRISSON

Présents: Nicole VIÉ, Frédéric FRISSON, Olivier THIBAUT, Christine CHAPARRO, Christian CHIESA, Christelle ERGO, Pascal ARNAULT, Mélissa MILAT, Henri GOURDON

Absents:

Excusés: Arnaud BÉGUÉ

Représentés:

- * Décision modificative pour l'emprunt du gîte,
- * Travaux du café : demande de subvention,
- * Cantine : tarifs pour la rentrée 2024-2025,
- * Cantine : adoption du règlement intérieur,
- * Création de la régie de recettes,
- * Modification de la composition de commissions communales,
- * SMAEP : demande d'adhésion de Paisy-Cosdon,
- * Cimetière : devis peinture,
- * Demande de subvention d'une association,
- * Organisation du 14 juillet,
- * Elections législatives,
- * Questions diverses

Adoption du dernier procès-verbal à l'unanimité

Délibérations du conseil:

Décision modificative pour l'emprunt du gîte (2024 DE 27)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été mal budgétés, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	14151.74	
1641 (040)	Emprunts en euros		14151.74
TOTAL :		14151.74	14151.74
TOTAL :		14151.74	14151.74

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Adoption des travaux au café + demande de subventions (2024 DE 28)

Madame le Maire précise que suite à une demande de la Préfecture du 22 mai 2024, il est nécessaire que le Conseil Municipal adopte les travaux du café de la commune, pour un coût total estimé à 13 500 € H.T., qui consiste à

- * créer une terrasse afin de pouvoir recevoir les clients dans de meilleures conditions,
- * repeindre la façade qui jouxte le gîte communal qui vient d'être enduit,
- * d'électrifier la terrasse,
- * ravalement des murs entourant la terrasse.

Le Conseil Municipal adopte l'opération, propose de solliciter les demandes de subventions et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Cantine : tarifs pour la rentrée 2024-2025 (2024 DE 29)

Pour mémoire, Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la société de restauration API avait augmenté ses tarifs au 1er septembre 2023 de 0,19 euros, soit 3,45 € TTC. Les 2 communes n'avaient répercuté cette augmentation sur le prix facturé aux parents qu'à hauteur de 0,10 euro.

Le prix du repas facturé aux parents comprend le prix d'achat du repas et une partie des charges de personnel (sans prendre en compte l'eau, l'électricité, le chauffage et le solde des charges de personnel qui sont pris en charge par les 2 communes).

La société de restauration API a envoyé un avenant au marché de restauration pour une réactualisation : le prix du repas passe de 3,45 € TTC l'année dernière à 3,55 € TTC au 1er septembre 2024, soit une augmentation de 0,10 € TTC.

En accord avec Madame le Maire d'Arces-Dilo, il est proposé d'augmenter le prix du repas facturé aux parents de 0,10 € TTC pour compenser cette hausse, à partir du 1er septembre 2024. Les tarifs proposés, tenant compte des quotients familiaux, sont les suivants :

Quotient Familial	0 à 680	681 à 1000	> 1000
Accueil méridien + repas au 01/09/2024	4,00 €	4,10 €	4,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité - majorité :

APPROUVE l'augmentation du tarif des repas, telle que proposée ci-dessus, à partir de la rentrée scolaire 2024, soit à partir du 1er septembre 2024, pour les deux cantines scolaires d'Arces-Dilo et de Villechétive,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ces nouveaux tarifs.

Cantine : Adoption du règlement intérieur

Madame le Maire donne lecture du règlement intérieur de l'an dernier et comme il n'y a pas de changement, il n'y a pas lieu de délibérer sur le règlement intérieur.

Régie de recettes

Madame le Maire donne lecture de l'acte constitutif de la régie de recettes et d'avances pour le gîte communal et les manifestations. Après en avoir eu connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à cette création.

Modification de la composition de commissions communales (2024 DE 30)

Suite à la nomination de M. Frédéric FRISSON en tant que régisseur de la régie de recettes du gîte communal et manifestations, et vu qu'il est le président de la commission des finances, il convient de nommer un nouveau président afin qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt.

Le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité de nommer au sein de la commission Budget - Finances :

- * M. Olivier THIBAUT, président,
- * Mme Mélissa MILAT,
- * M. Frédéric FRISSON

SMAEP : demande d'adhésion de Paisy-Cosdon (2024 DE 31)

Suite à l'extrait du registre des délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable Sens Nord-Est du 09 avril 2024 demandant l'adhésion de la commune de Paisy-Cosdon, chaque dudit syndicat doit se prononcer sur cette demande d'adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'adhésion au Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable SENS NORD-EST de :

- La Commune de Paisy-Cosdon pour la totalité de son territoire au syndicat à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cimetière : devis peinture (2024 DE 32)

Madame le Maire signale que le portail du cimetière étant fortement dégradé, il convient de le remettre en état.

Après avoir eu connaissance de plusieurs devis, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir :

- * l'entreprise PISSIER Laurent d'Arces-Dilo

Demande de subvention d'une association (2024 DE 33)

Le Conseil Municipal, après avoir étudié la demande de subvention de l'association Country Club de Vaudeurs représentée par son président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 20 € au Country Club de Vaudeurs pour l'aider dans le démarrage de son activité.

Organisation du 14 juillet :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la reconduction des manifestations du 14 juillet comme suit :

- samedi 13 juillet : retraite aux flambeaux à 22 h
- dimanche 14 juillet :
 - concours de pêche à 10 h à la mare,
 - repas républicain à 11h45 à la Briqueterie,
 - suivi à 15 h des jeux sur le parvis de la Briqueterie

Elections législatives :

La tenue du bureau de vote a été établi comme suit :

Au 1er tour le 30 juin :

- * 8h-11h30 : FRISSON Frédéric, ARNAUD Pascal, BÉGUÉ Arnaud
- * 11h30 - 15h : VIÉ Nicole, CHAPARRO Christine, CHIÉSA Christian,
- * 15h - 18h : CHAPARRO Christine, ARNAUD Pascal, THIBAUT Olivier

Au 2nd tour, le 7 juillet :

- * 8h-11h30 : Frisson Frédéric, Chiésa Christian, BÉGUÉ Arnaud
- * 11h30 - 15h : VIÉ Nicole, CHAPARRO Christine, GOURDON Henri,
- * 15h - 18h : VIÉ Nicole, ARNAUD Pascal, MILAT Mélissa

Yonne Métal :

Madame le Maire donne lecture du devis de Yonne Métal pour la fabrication et pose de lettrage sur la façade du gîte afin de nommer le bâtiment. En effet, le gîte sera appelé "le fournil". Le Conseil Municipal demande à modifier le texte. Le devis définitif sera donc adopté à la prochaine réunion de conseil.

Questions diverses :

- * Madame le Maire informe que le 25 juillet, en association avec la CCVPO et Sens Intense, le festival "**Garçon, la note !**" sera sur notre commune au Bar en Othe à partir de 20 heures. Ce même jour, se déroulera dans la cour de la mairie la manifestation "**Ville à joie**" de 16h30 à 19h30
- * Gîte : le prix d'une chambre du gîte est proposé à 55 € la nuitée, 100 € 2 chambres et 150 € l'ensemble des 3 chambres. Est compris dans ce prix le linge de lit et de toilettes. Une délibération fixant ces tarifs sera prise lors de la prochaine réunion de conseil

Séance levée à 21 h 45